

Bien manger pour une meilleure santé

**Meegiteelemanetj gentjanag
Nulankeyuwan Psiw Nicannuk
Nous faisons honneur à nos enfants**

Le programme de prestation postnatale peut vous aider.

Le Programme de prestation postnatale accorde une aide financière aux femmes qui ont un nouveau-né. Si votre revenu familial net annuel était inférieur à 29 000 \$ l'année dernière, vous pourriez être admissible à une aide financière qui vous aidera à bien manger après la naissance de votre enfant. Les mères admissibles peuvent recevoir 60 \$ par mois pour une période maximale de quatre mois après la naissance de leur bébé.

Pour présenter une demande, vous devrez fournir votre numéro d'assurance-maladie, une preuve de la naissance de votre enfant, une preuve du revenu familial et votre adresse postale. Consultez l'infirmière de votre collectivité des Premières Nations pour obtenir plus de renseignements ou de l'aide à remplir votre demande.

Envoyez les documents exigés par télécopie ou par la poste régulière à l'adresse suivante :

*Programme de prestation postnatale
Santé publique Nouveau-Brunswick
520 King St.
Fredericton NB, E3B 5G8*

*Télécopie:
506-453-2780
Téléphone:
506-453-2280*

Pour obtenir plus de renseignements sur les façons de prendre soin de votre enfant, communiquez avec votre prestataire de soins de santé ou consultez le site www.gnb.ca/gensante